

Tirailleurs de cavalerie

Autor(en): **Diesbach**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 7

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tirailleurs de cavalerie.

« Seule une troupe familiarisée avec le combat par le feu aura recours en toute confiance à la carabine.

» Un combat à pied entrepris à contre-cœur porte déjà en lui le germe de l'insuccès ».

Cet article 452 du nouveau règlement d'exercice de la cavalerie allemande, nous ne perdrons rien à le méditer nous aussi.

Ce qui s'est passé l'an dernier à la division de cavalerie a prouvé que nos dragons manquaient encore d'expérience et d'éducation pour le combat à pied, et je ne crois pas inutile, à la veille des grandes manœuvres, d'en reparler quelque peu. De la discussion jaillit la lumière ; à n'en pas douter, nous avons besoin d'en faire.

Il va de soi que dans une école de recrues de cavalerie le temps à consacrer à l'éducation du tirailleur n'est pas énorme, et pour peu qu'on le gaspille il devient insuffisant. Or, il faut convenir que, s'ils ont beaucoup changé sous ce rapport, depuis quelques années surtout, nos instructeurs n'étaient pas très disposés jadis à demander des leçons de combat à pied aux seules personnes qui auraient pu leur en donner, à leurs camarades de l'infanterie. Faux amour-propre, esprit de corps mal placé, grâce auxquels nous n'avons pu suivre⁹ toujours les continuels progrès d'une arme dont le combat par le feu est la spécialité.

On peut affirmer qu'il règne aujourd'hui une toute autre mentalité dans le corps d'instruction, groupé autour de son chef qui veut à tout prix faire au mousqueton la place qui lui revient et y réussira sans nul doute. Mais le grain des tendances nouvelles, semé à pleines mains depuis quelques années, n'a pas encore germé partout, et il ne faut pas s'étonner si le combat à pied dans les unités laisse encore tant à désirer.

Somme toute, il n'est pas nécessaire, ni même indiqué, de sacrifier plus de temps qu'on ne le faisait jusqu'ici à l'enseignement du combat à pied. Il s'agit simplement de ne plus y voir une représentation schématique, exigeant de ses acteurs plus

de mémoire que d'intelligence. C'est le simple bon sens qui doit guider aussi bien les chefs que les soldats et leur suggérer presque instinctivement leurs actes. Quelques exercices où l'on cherche à l'appliquer, c'est tout ce qu'il faut d'expérience préalable à une troupe pour la mettre en mesure d'éviter les fautes par trop grossières qui enlèvent au combat à pied toute efficacité et même toute raison d'être.

Mais ce travail préparatoire doit commencer dès la formation du tireur. En lui parlant de son arme avec un religieux respect on lui inculquera, avant même qu'il sache s'en servir, que ses *effets protecteurs* se mesurent par les résultats au but et non par les détonations dans la ligne de feu. Ainsi, même au paroxysme de l'énervement, il visera encore par pur instinct de conservation et cherchera à toucher plutôt qu'à gaspiller ses munitions; car pour lui ce sera devenu aussi bien un geste réflexe de viser avec un fusil que de frapper avec un bâton. Les Boers, malgré la légende qui les a idéalisés, n'ont pas fait autre chose.

Chasseurs, ils essayaient d'abattre leurs adversaires. Pas très braves, et surtout indisciplinés, ils ont fui très souvent quand ils auraient pu tenir, mais jamais leur instinct ne les poussa à tromper leur énervement par le crépitement de la fusillade, comme le font les soldats européens dans l'affolement du combat. Ce qui prouve que la tendance à gaspiller les cartouches est due à un faux aiguillage de l'instinct de conservation. A tout prix, il faut parer à ce danger par une méticuleuse et inflexible éducation du jeune tireur, pour lequel chaque coup de feu, sans exception, devra prendre les proportions d'un acte important.

Aussi se gardera-t-on d'atténuer cette impression par l'emploi prématuré des cartouches d'exercice. Je ne crois pas d'ailleurs qu'elles jouent le rôle qu'on leur attribuait jadis dans la préparation au tir. Le sursaut au départ du coup disparaît tout aussi vite en se servant dès le début des munitions à balle, car la ferme volonté de toucher est encore le meilleur dérivatif à la nervosité. D'autre part, le *débutant*, dont les efforts ne sont pas chaque fois sanctionnés par des résultats positifs, se relâche bien vite.

Il est difficile, par la suite, de détruire cette première impression. Sans compter que la nervosité au départ du coup réapparaît presque toujours, sitôt qu'on remplace les chargeurs à blanc par les cartouches à balle.

Je ne crois pas qu'il y ait plusieurs manières, également bonnes, de former le tireur, et la méthode de l'infanterie qui est la plus simple, doit être certainement préférable aux autres. Nous n'avons qu'à la suivre très exactement. Nos résultats n'égalèrent sans doute jamais ceux de cette arme, mais ils s'en approcheront du moins aussi près que le permettent notre fusil moins précis et le temps relativement minime que nous consacrons au tir.

Je ne pense pas non plus qu'il faille édicter des règles spéciales et restrictives pour la tactique des tirailleurs de cavalerie. Du moment qu'ils mettent pied à terre pour le combat, nos cavaliers doivent raisonner et agir en vrais fantassins. Cela en principe, car en réalité, un nouveau facteur qui n'est pas à négliger entre tout naturellement pour eux en ligne de compte, c'est la mobilité à cheval. Elle permettra dans certaines situations, grâce au terrain, d'étendre considérablement le front de combat par un fractionnement préalable qui peut se faire en un clin d'œil.

Je prends un exemple au hasard. L'escadron d'avant-garde d'une brigade apprend qu'une forte cavalerie ennemie s'avance à sa rencontre. D'après l'heure indiquée sa pointe peut apparaître à tout instant. C'est une de ces minutes qui sont la spécialité de notre arme, dans laquelle la décision doit être prise à brûle-pourpoint et instantanément exécutée. Que fera le chef de l'escadron d'avant-garde ? Continuera-t-il sa marche sur la route ou à travers champs, en prenant la simple précaution de mettre le sabre en main ? S'arrêtera-t-il indécis comme on le voit, hélas, parfois encore ? D'un côté, ce sera la rencontre, et au bout, aussi bien la déroute qu'un succès momentané, probablement très coûteux, pourtant sans profit réel. De l'autre, à mesure que diminuera la distance de l'avant-garde arrêtée au gros en marche, grandira le risque pour celui-ci de se compromettre avant d'être renseigné.

Mais ce chef d'escadron, prévenu à temps, peut prendre encore un autre parti. Appelant à lui ses officiers, il leur donnera tout en marchant l'ordre suivant :

« L'ennemi, signalé à X heure à tel endroit.

» Notre escadron va lui barrer la route depuis cette colline, sur la droite, à ce bois, sur la gauche.

» 1^{er} peloton, occupez en tirailleurs la colline indiquée. —

II^e peloton, le bois. — III^e peloton, au centre, serrez sur la pointe jusqu'à ces maisons là-bas.

» Je serai avec le III^e peloton. — Laissez-moi des cavaliers de liaison. »

Les pelotons gagnent aussitôt leurs positions, qui peuvent être distantes les unes des autres de plusieurs centaines de mètres. Il arrivera sans doute parfois que les événements, plus rapides encore, rendent leur mouvement inexécutable, que la pointe bousculée se replie bride abattue, ramenée par la cavalerie ennemie chargeant à toute allure. Alors, tant pis ? On ne réfléchit plus ; les sabres volent hors des fourreaux ; on se cale sur les étriers ; d'un mot, d'un simple regard, le chef fait retomber dans sa main sa troupe effarée ; on charge aussi et à Dieu-va !

Il peut arriver d'autres fois que les pelotons d'aile, devançant la surprise de quelques secondes à peine, aient pris déjà le chemin des positions.

Qu'ils se hâtent alors d'achever le mouvement commencé ou reviennent en plein galop tomber sur le flanc des cavaliers ennemis, peu importe pourvu que ceux qui les commandent n'hésitent pas un instant.

Mais, neuf fois sur dix, un escadron marchant avec un service de sûreté saura éventer l'approche de l'adversaire, serait-il de même arme, et jeter en temps utile un barrage au travers de sa route. Ce barrage, qui ne le condamne nullement d'ailleurs à une immobilité définitive, c'est à mon avis le plus grand service qu'une avant-garde puisse rendre à son gros.

Sans compter que le chef d'escadron, déchargé des détails du combat, n'aura jamais été plus libre pour diriger l'exploration, alors que la brusquerie d'une rencontre à cheval l'eût au contraire interrompue au moment précis où elle pouvait être décisive.

Derrière ce front de feu, dont l'étendue dépendra du temps et du terrain, le gros clairement orienté, disposera tout à son aise. L'escadron d'avant-garde sera le voile tendu devant ses mouvements ; le pivot, qui lui permettra de manœuvrer. S'il réussit à former ce barrage, cet escadron aura bien travaillé ; en principe, on ne doit pas lui demander autre chose ; c'est au gros à faire le reste.

Mais si la mobilité de la cavalerie et le nombre relativement

très restreint de ses fusils, peuvent donner une physionomie toute particulière au *dispositif* de son combat de feu, je ne crois pas, je le répète, qu'il faille soumettre ce combat lui-même à des prescriptions restrictives et à des règles différentes de celui de l'infanterie. Limiter l'emploi du combat à pied aux «effets de surprise¹, » c'est enlever à la cavalerie une grande partie de sa valeur offensive, dans un pays surtout où la charge ne trouvera que de très rares applications. Et quand bien même l'occasion s'en présenterait, serait-ce habile d'attaquer à cheval un adversaire intact et sur ses gardes, sans avoir détourné tout d'abord son attention par le feu ?

Notre règlement qui défend aux tirailleurs la recherche de la décision et la *résistance opiniâtre*² dit trop de choses à mon avis. J'attribue une partie des mécomptes de la division de cavalerie, au bord de l'Aar, l'an passé, à l'influence de ces principes. Une troupe qui met pied à terre pour le combat avec l'idée bien arrêtée de ne pas se compromettre, ferait tout aussi bien de rester à cheval. Il va de soi que, si la situation l'indique, son commandant s'empressera de replier ses tirailleurs, mais ceux-ci, en mettant pied à terre, n'ont pas à escompter cette décision. Car un ordre de retraite doit dépendre des événements et non de la doctrine. Et s'il paraît préférable de laisser passer sans le donner le moment où il est possible encore de rejoindre les chevaux, il ne faudrait pas que la troupe en fût le moins du monde déçue ou même impressionnée.

Cet autre principe du règlement qui condamne d'une manière générale l'occupation préméditée d'une position³, me semble aussi bien péremptoire. Il exclut en tous cas l'emploi de l'avant-garde que je proposais tantôt.

Je ne puis me défendre de trouver plus simple et plus moderne le règlement d'exercice de la cavalerie allemande. Il consacre aussi bien la résistance à outrance (art. 474-477) que l'offensive poussée jusqu'à l'assaut (art. 465). En un mot, il n'admet dans le combat à pied ni demi-mesures, ni restrictions mentales.

Et ce règlement, qui donne surtout des conseils et s'abstient de règles absolues, déclare (art. 2) qu'il faut que «tous les chefs

¹ Règlement de cavalerie, art. 452, 8^e alinéa.

² Idem., 9^e alinéa.

³ Art. 455, 2^e alinéa.

soient exercés à adapter, rapidement et sans hésitations, leurs dispositions aux nécessités du moment, en s'écartant au besoin des prescriptions. »

Mais cette conception allemande des tirailleurs de cavalerie, consacrée par le règlement d'exercice de 1909, est inséparable de la baïonnette. Plusieurs d'entre nous la réclamaient depuis longtemps déjà pour notre cavalerie. Aujourd'hui cette idée a fait son chemin, et il est possible qu'elle se réalise avant peu.

Reste la question du modèle à adopter, et il faut avouer qu'elle a bien son importance. On ne voudrait pas alourdir le paquetage, et ne gêner ni le cavalier, ni surtout le tireur. Il faudrait cependant que la baïonnette pût faire du mousqueton, déjà très court, une arme d'escrime.

La baïonnette rabattable, dont le principe semble ingénieux de prime abord, est très délicate, et il est difficile en outre d'en faire une arme bien sérieuse.

Le sabre-baïonnette, au lieu d'être plus simple, puisque théoriquement il donne à une seule arme deux applications, a toutes espèces d'inconvénients. Il est trop court comme sabre et trop lourd comme baïonnette. En plus il faudrait nécessairement l'accrocher au cavalier, ce qui diminuerait plus ou moins la mobilité du tirailleur et le gênerait au feu, tandis que son poids disproportionné avec celui du mousqueton en ferait une arme blanche de piètre valeur.

Resterait la baïonnette quadrangulaire du fusil court, pendue tout simplement au ceinturon. Il est superflu d'en prôner les avantages. Je me suis toujours demandé, soit dit en passant, ce qui pouvait s'opposer à son adoption dans l'infanterie. Nos cavaliers, en tout cas, la porteraient sans même s'en douter. Aussi légère que terrible, elle leur coulerait dans le sang la soif de l'abordage, et ils n'aspireraient qu'au moment d'en orner leur fusil.

Mais nous pourrions, sans attendre la baïonnette, réaliser dans le détail du combat à pied certains progrès tout de même.

Ce que nous connaissons mal encore, c'est l'utilisation du terrain pour la reconnaissance des positions et l'entrée dans la ligne de feu ; le défilement des tirailleurs une fois en place ; leur installation ; le réglage du tir, et surtout la manœuvre des colonnes de chevaux. Il va de soi qu'on peut être sur ces points

d'avis très différents ; l'important est d'en avoir un, et il est certainement utile de les discuter quels qu'ils soient.

Tout le combat à pied de la cavalerie est basé sur le défilement, une attaque à découvert par le feu exigeant en général des forces très considérables qu'elle ne peut mettre en ligne.

Or nous enfreignons cette règle du défilement bien souvent déjà, dès la reconnaissance de la position, dont nous faisons trop une question de « canter ». Que de fois, pour nous être avancés dans un galop aussi rapide qu'aveugle, passons-nous les derniers couverts, les derniers mouvements de terrain qui auraient pu masquer notre présence à l'ennemi. On s'en aperçoit ; on se retire un peu ; il est trop tard ; la position est trahie, son occupation compromise.

Somme toute, la reconnaissance consiste pour le chef d'escadron à trouver un champ de tir convenable et à déterminer les emplacements des pelotons ; pour les lieutenants à juger très vite les défilements qui amèneront leurs tirailleurs sans être vus sur le front.

Il s'agit donc que l'escadron qui suit à distance soit dirigé vers un point qui le rapproche de l'emplacement du combat. Mais pour peu qu'on ait une raison de craindre une erreur ou une imprudence de conduite, on évitera de fixer ce point trop en avant. Mieux vaut un léger retard qu'une faute irréparable.

Il va de soi que l'occupation de la position peut être compromise déjà par une formation défectueuse de la chaîne de tirailleurs.

Dans notre combat à pied, il est toujours avantageux de déployer à couvert en prenant de suite le front voulu. Une précaution utile aussi c'est d'espacer les hommes avant même de les mettre en mouvement. De grands intervalles entre les tirailleurs, contrairement à une croyance assez répandue, sont le meilleur moyen de conserver en main une troupe au feu. Les hommes, un tant soit peu serrés, s'alourdissent mutuellement, n'écoutent plus les ordres, ne peuvent s'installer à leur aise, s'énervent, ne visent plus, et leur excitation atteindrait au paroxysme en campagne où la vulnérabilité est en raison directe de la densité du but.

L'occupation d'une crête doit se faire en rampant, jusqu'à ce que les yeux des tirailleurs, mais leurs yeux seulement, finissent par dépasser la ligne du terrain. La troupe qui néglige

cette précaution s'arrête et se couche toujours trop tôt ou tard. Dans le premier cas, il faudra qu'elle se relève une ou plusieurs fois, ce qui constitue toujours un incident énervant. Dans le second, elle devra rétrograder sous les yeux de l'ennemi peut-être, mouvement en tout cas néfaste et parfois impossible. Il faut d'ailleurs habituer les hommes à chercher individuellement leur emplacement, qui ne peut, cela va sans dire, être exactement sur la même ligne pour tous.

Mais il ne suffit pas d'entrer correctement dans la position, il faut encore s'y installer. Cette installation consiste à se créer ou à se chercher des couverts et des appuis pour l'arme. Nous autres, cavaliers, nous la négligeons par trop. La visibilité de nos lignes de feu aux manœuvres le prouve, et, en campagne, le peu d'effet de notre tir et les ravages que feraient au contraire celui de l'adversaire dans nos chaînes de tirailleurs auraient tôt fait de nous en convaincre.

Quant au réglage du tir, je ne crois pas qu'il y ait un avantage quelconque à concentrer la gerbe d'une quinzaine de fusils sur un point du but désigné. Ce point là, la plupart du temps, ne sera pas également visible de toute la ligne de feu. En pratique, les jeunes officiers qui se croient strictement tenus de procéder de cette façon, finissent le plus souvent par répartir le feu sans avoir une certitude absolue sur le point d'impact, simplement parce qu'après avoir « *concentré* » pendant quelques instants, il faut bien finir par « *répartir* ».

Tout autre chose est l'emploi d'un point de mire auxiliaire, mais tel que, ce prétendu réglage du tir est du schéma tout pur. Si la troupe suivait ces ordres, son tir en serait compliqué, mais elle n'en tient généralement aucun compte. Mieux vaudrait par conséquent oublier cet usage.

En résumé, que chaque homme prenne sous le feu, dès le début, la partie du but qu'il a en face de lui. L'observation du tir n'y perdra pas grand' chose ; la direction en sera simplifiée, et les bons tireurs auront plus de chance de retrouver l'un ou l'autre de leurs coups et de pouvoir ainsi vérifier la hausse.

Nous arrivons enfin aux *colonnes de chevaux*, qui jouent, et pourraient jouer surtout, dans le combat à pied, un rôle d'une extrême importance.

La conduite cependant en revient aux sous-officiers. On voit par conséquent combien il est nécessaire de leur donner sur le

combat par le feu des idées à la fois simples et claires qui les mettent en mesure de remplir leur tâche.

On leur fera remarquer, une fois pour toutes, qu'un couvert n'est pas nécessairement un abri et qu'ils doivent éviter de placer les colonnes de chevaux dans le prolongement direct du feu ennemi, serait-ce à plusieurs centaines de mètres derrière leurs propres tirailleurs. Mais on leur dira aussi qu'ils feront bien de ne pas s'éloigner étourdiment de la position de feu, sans s'être assurés d'un coup d'œil qu'il n'existe aucun abri à proximité immédiate, ce qui serait le cas par exemple si les tirailleurs occupaient le remblai d'une voie ferrée.

Qu'ils n'oublient pas non plus d'établir la liaison avec la ligne de feu, et de couvrir eux-mêmes par quelques fusils leurs colonnes toujours exposées. Les pelotons, agissant isolément, ne le pourront guère. Ils sont trop faibles. Mais un ou deux cavaliers malgré tout feront bien de tirer leur mousqueton de la fonte sans mettre pied à terre, et en redoublant de vigilance on réussira souvent à éviter par cette simple précaution les surprises des patrouilles.

Tout cela n'est pas encore difficile. Question de bon sens somme toute. Mais le temps viendra peut-être où l'offensive et la baïonnette donneront au combat à pied une physionomie plus vivante. Les colonnes de chevaux devront alors suivre, en se coulant dans le terrain, toutes les oscillations de la ligne de feu. Et il dépendra de leur mobilité attentive et prévenante que les tirailleurs puissent, au bon moment, poursuivre, charger ou disparaître.

DIESBACH.

